Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260706-20260450-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara
Absentes excusées : Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie

Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

VALIDATION PV DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 01 & 05 JUIN 2026 :

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 07/10/2021 parus au JO du 09/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire soumet alors au Conseil l'arrêt des Procès-verbaux des réunions précédentes du 01 & 05 juin 2026.

Suite à cette présentation, les procès-verbaux, tels que présentés sont adoptés, sans modification, à l'unanimité. Ils sont donc réputés arrêtés en date du 06 juillet 2026.

Les procès-verbaux ainsi arrêtés seront diffusés dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER